



Les pièges à l'emploi : quand travailler coûte

*Analyse d'une remise à l'emploi pas toujours simple
pour les bénéficiaires du revenu d'intégration*

Marie Castaigne
Fédération des CPAS



Constat

- Difficultés de remettre les personnes à l'emploi, pour les services d'Insertion socioprofessionnelle (ISP) des CPAS
- Ecart de plus en plus faible entre revenu minimum et RI

Challenge ISP : *Comment encourager les personnes à travailler quand on sait que, financièrement parlant, toutes n'y trouveront pas un avantage ?*

Piège à l'emploi : définition

- situations qui empêchent l'offre et la demande de se rencontrer sur le marché du travail.
- peuvent concerner
 - les personnes (chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration (RI)...):
 - manque d'incitants pour des personnes sans emploi à chercher ou à accepter un emploi
 - financiers (un revenu disponible trop peu élevé en travaillant par rapport au revenu disponible sans travailler)
 - ou autres (pas de place en crèche; pas de mode de transport;...).
 - ou les employeurs :
 - situations qui rendent les engagements désavantageux.

Périmètre de l'étude

- Pièges financiers à l'emploi pour les bénéficiaires du RI -

⚠ Question plus large que le calcul du différentiel entre le revenu disponible d'un allocataire du CPAS et celui d'un travailleur !

De manière générale, lorsqu'un bénéficiaire du CPAS commence à travailler, il s'attend, en compensation de l'effort fourni, à voir son niveau de vie s'améliorer, notamment d'un point de vue financier. Il arrive pourtant que ça ne soit pas le cas.

Précisions méthodologiques (1/3)

Calcul mensuel vs annuel

Analyses sur base mensuelle car

- c'est sur cette base que le travailleur établira ses capacités financières au quotidien.
- calculs de ressources réalisés sur cette base dans le cadre d'une demande d'octroi du RI

Pécule de vacances non pris en compte pour les calculs

Précisions méthodologiques (2/3)

Exonération ISP

- exonération partielle des revenus professionnels pour les bénéficiaires du RI (art 35 de l'AR DIS)
 - 3 ans au total sur une période de 6 ans
 - montant = 291,63 euros/mois
- Garantit qu'un bénéficiaire du CPAS qui travaille gagnera plus qu'en ne travaillant pas.

Précisions méthodologiques (3/3)

Temps plein

- Situations étudiées : mises à l'emploi à temps plein.
- occulte la question des **temps partiels** (essentiellement féminins) :
 - Peu ou pas d'avantage financier si barèmes peu élevés
 - Autres motivations/contraintes pour ce choix

Emploi vs RI

	travailleur isolé	RI catégorie 2	travailleur isolé avec un enfant à charge	RI catégorie 3
revenu brut	1 954,99	1 238,41	1 954,99	1 673,65
revenu net	1 820,55	1 238,41	1 918,57	1 673,65
crèche			-220	
frais de transport liés à l'emploi	-270		-270	
Total mensuel disponible	1 550,55	1 238,41	1 428,57	1 673,65

Différence = 582,14
312,14 si frais

Différence = 244,92
-245,08 si frais

Mise à l'emploi d'un bénéficiaire du RI

	travailleur isolé	RI catégorie 2	travailleur isolé avec un enfant à charge	RI catégorie 3
revenu brut	1 954,99	1238,41	1 954,99	1 673,65
revenu net	1 820,55	1238,41	1 918,57	1 673,65
Exonération art. 35	291,63		291,63	
Montant mensuel pris en compte	1 528,92		1 626,94	
Complément RI mensuel possible	/		72,54	

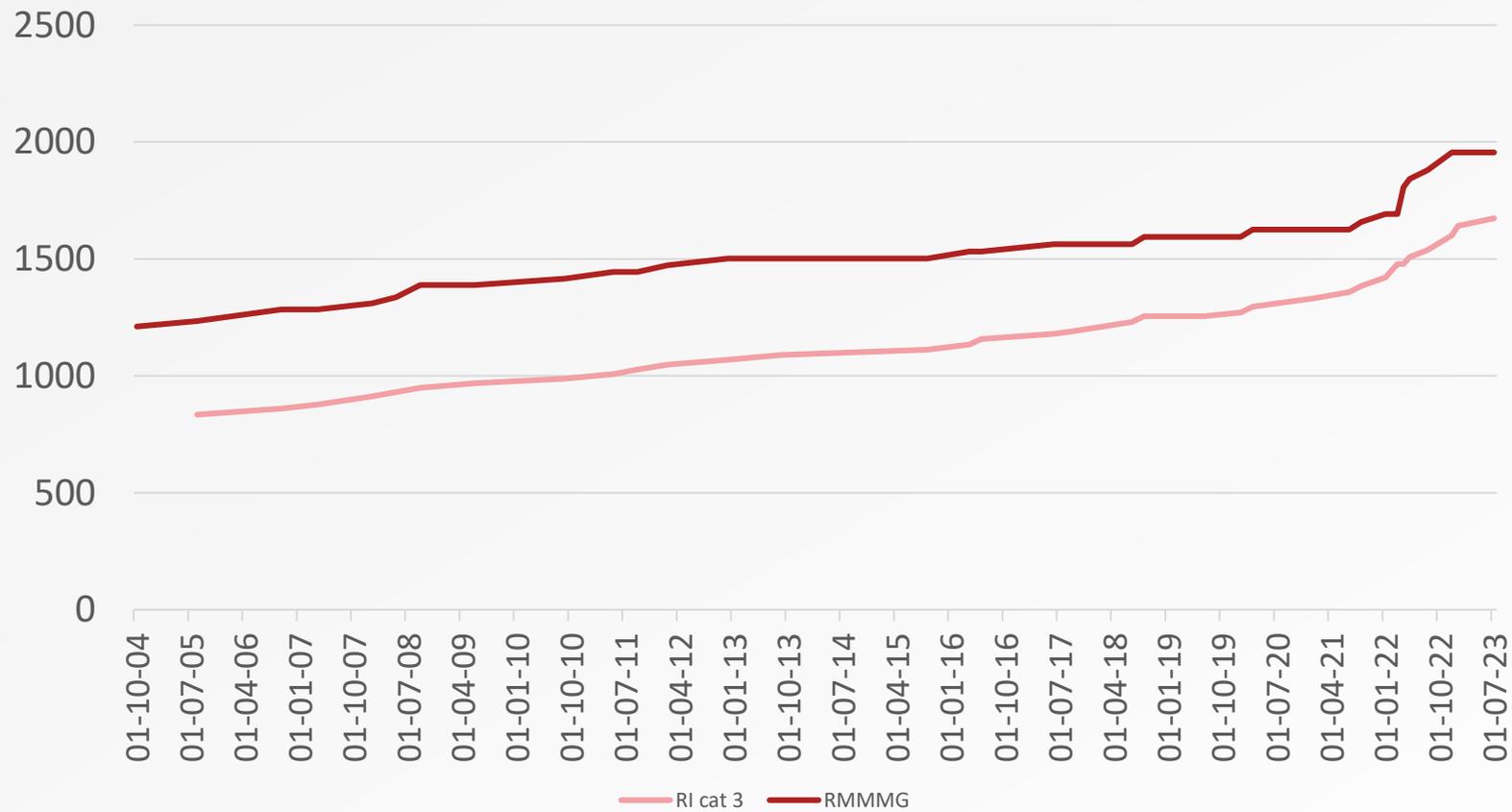
30% des bénéficiaires du
RI ont charge de famille





Le travail à temps plein ne permet plus une
émancipation systématique du CPAS !

Évolution du RI et du RMMMG



Pistes de solutions

- Relever les bas salaires
- Accorder les aides en fonction d'un revenu et non d'un statut
- Accorder les aides de manière automatique
- Communiquer largement sur les aides
(si non automatiques)
- Former davantage les personnes

Se permettre d'aller travailler est une chose, décrocher un emploi en est une autre.

La responsabilisation d'une mise à l'emploi ne doit pas être portée par l'individu seul, ses caractéristiques, ses forces et ses faiblesses éventuelles, mais bien comprise dans un contexte plus large, qui offre peu de perspectives à l'heure actuelle.

Merci pour votre attention !